



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique
Office du médecin cantonal

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Gesundheitswesen
Kantonsarztamt

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

EMS du canton du Valais
AVALEMS
ASI Section Valais
Groupement valaisan des CMS
SECOSS
Structures de soins de jour
Organisations privées de soins à domicile

Notre réf. VF/AC/aw

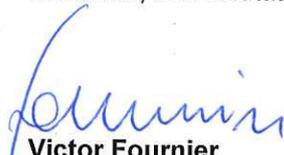
Date 22 décembre 2016

Directives concernant les critères d'accès aux soins appropriés

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons en annexe les directives du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) concernant les critères d'accès de tous les patients aux soins appropriés dans le cadre des soins de longue durée qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier pour vos retours constructifs lors de la consultation. En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Victor Fournier
Chef de service


Dr Christian Ambord
Médecin cantonal

Annexe ment.

